

# **Guide des matières enseignées**

**Systèmes informatisés de  
transmission des dossiers  
des élèves et des dossiers du  
personnel professionnel**

**Septembre 2000 à juin 2001**

**Manitoba  
Education  
and Training**

**Éducation  
et Formation  
professionnelle  
Manitoba**



---

# **GUIDE DES MATIÈRES ENSEIGNÉES**

Systemes informatisés de transmission des dossiers des élèves et des  
dossiers du personnel professionnel

Septembre 2000 à juin 2001

---

ISBN 0-7711-2771-5

025.0637 Guide des matières enseignées : systèmes  
informatisés de transmission des  
dossiers des élèves et des dossiers du  
personnel professionnel : Septembre  
2000 à juin 2001

ISBN 0-7711-2771-5

1. Éducation — Manitoba — Programmes d'études.
  2. Vedettes matières — Éducation.
  3. Systèmes d'information — Éducation — Mots de code
- I. Manitoba. Éducation et Formation professionnelle.

Tous droits réservés ©2000, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle Manitoba, Éducation et formation professionnelle, Division du Bureau de l'éducation française, local 509 – 1181 avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3G 0T3.

Tous les efforts possibles ont été faits pour mentionner correctement les sources originales et se conformer aux lois sur les droits d'auteur. Si des erreurs ont été commises à cet égard, prière d'en informer Éducation et formation professionnelle Manitoba, qui verra à remédier à cette inadvertance.

<p>Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.</p>
---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>iii</b>
<b>ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE</b>	
<b>ACTIVITÉS .....</b>	<b>1</b>
Activités de l'école .....	1
Activités du personnel enseignant.....	2
<b>APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE</b>	
<b>ARTS - SECONDAIRE.....</b>	<b>3</b>
Danse : <i>Royal Winnipeg Ballet</i> .....	3
Musique : leçons privées.....	3
<b>CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA / HORS-PROVINCE /</b>	
<b>FORMATION MILITAIRE .....</b>	<b>3</b>
Crédits obtenus au Manitoba .....	3
Crédits obtenus hors-province.....	3
Formation militaire (cadets) .....	3
<b>DIPLÔME POUR ÉTUDIANT ADULTE .....</b>	<b>3</b>
Diplôme d'éducation générale (GED) .....	3
Formation de base pour adultes / Alphabétisation .....	3
<b>PROGRAMME D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉ - SECONDAIRE.....</b>	<b>3</b>
Programme d'études individualisé .....	3
<b>ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE</b>	
<b>FRANÇAIS DE BASE (<i>FRENCH</i>) .....</b>	<b>3</b>
Baccalauréat international (BI).....	3
Placement avancé (PA).....	4
<b>ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE</b>	
<b>ARTS.....</b>	<b>4</b>
Arts dramatiques.....	4
Arts plastiques .....	4
Éducation musicale .....	4
<b>ENGLISH LANGUAGE ARTS .....</b>	<b>5</b>
Anglais (programme français).....	5
Anglais/English L.A. (prog. d'immersion).....	5
English Language Arts .....	5

FRANÇAIS / FRENCH .....	6
Français de base (French) .....	6
Français langue première .....	6
Immersion française.....	6
INFORMATIQUE .....	6
LANGUES AUTRES QUE L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS .....	6
MATERNELLE ET PRÉ-MATERNELLE .....	6
Maternelle .....	6
Pré-maternelle .....	6
MATHÉMATIQUES .....	7
SCIENCES COMMERCIALES .....	8
SCIENCES DE LA NATURE .....	8
SCIENCES HUMAINES .....	9
Éducation physique.....	9
Sciences familiales .....	9
Sciences humaines .....	9
Vie autonome .....	10
ÉTUDES TECHNOLOGIQUES/ARTS INDUSTRIELS .....	11
Arts graphiques.....	11
Arts pratiques .....	11
Communications graphiques .....	11
Construction.....	11
Dessin industriel.....	11
Électronique .....	11
Électropropulsion .....	11
Fabrication.....	12
Menuiserie.....	12
Motopropulsion.....	12
Travail des métaux.....	12

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE**

COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE.....	13
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE .....	17

# INTRODUCTION

---

## BUT

Le but du «*Guide des matières enseignées*» est de venir en aide au personnel des écoles durant l'année scolaire 2000-2001 en leur:

- fournissant l'information de base nécessaire pour remplir le formulaire «Renseignements sur le personnel professionnel» (PSP).
- fournissant l'information de base nécessaire pour faciliter l'entrée des données au «Système informatisé de transmission des dossiers des élèves» (SRS).
- fournissant les codes de matières informatisés pour les cours élaborés par Éducation et Formation professionnelle Manitoba ainsi que les cours approuvés ou enregistrés par le Ministère.

Une nouvelle édition du «*Guide des matières enseignées*» est distribuée aux écoles au début de chaque année scolaire. Cette nouvelle version reflète les changements aux codes de cours, crédits, etc. qui seront en vigueur pour la prochaine année scolaire. Il incombe aux écoles de s'assurer qu'elles utilisent l'information du Guide appropriée pour rapporter les résultats des élèves à la Section des brevets et des dossiers des élèves située à Russell au Manitoba. **Il est important de noter que les écoles devront s'assurer d'utiliser le «*Guide des matières enseignées*» de septembre 1999 à juin 2000 lorsqu'elles rapporteront les résultats des élèves de l'année scolaire 1999-2000 durant l'été et l'automne de 2000.**

Cette édition du «*Guide des matières enseignées*» - en vigueur de septembre 2000 à juin 2001 – se trouvera à l'Internet à l'adresse suivante <http://www.edu.gov.mb.ca/manetfr/m-s4/pf/document/politique/guide-mat> à partir de l'automne/hiver 2000. La présentation du contenu du *Guide* à l'Internet fournira aux écoles l'information au sujet des codes de matières, des niveaux, et les crédits pour leur permettre de préparer leur processus d'inscription, ainsi que la liste des cours qu'elles offriront pour la prochaine année scolaire. Il y aura certains changements durant l'année scolaire 2000-01 à mesure que des nouveaux programmes d'études paraîtront. Par conséquent, l'information sur le site internet sera mise à jour à quelques reprises durant l'année. Il est donc important que les écoles s'assurent d'avoir les codes de matières appropriés lorsqu'elles prépareront leurs listes de cours au printemps.

L'information au sujet des changements dans les matières scolaires, les programmes d'études, et les changements à la désignation des cours, se trouve dans la correspondance du Ministère au milieu scolaire, y compris les lettres du ministre (en date de juin 1999, d'avril 1998, de juin 1997 et du 22 mars 1996) qui présentent la *Mise à jour des changements en éducation*. L'information correspondante pour l'année scolaire 2000-01 a été affichée à l'Internet en avril 2000. (voir <http://www.edu.gov.mb.ca/manetfr/m-s4/misesajour/ddip-eval.html>)

Le «*Guide des matières pour les cours d'Études technologiques*» (version anglaise seulement) paraît dans un document à part et est envoyé seulement aux écoles ayant une population scolaire au niveau secondaire. L'adresse Internet pour ce *Guide* sera <http://www.edu.gov.mb.ca/metks4/doc/policy/sthte> lorsqu'il sera affiché à l'automne ou l'hiver 2000.

## **LE SYSTÈME DE CRÉDITS POUR LE SECONDAIRE**

Le système de crédits pour le secondaire (S1 à S4) fournit la flexibilité nécessaire et permet aux élèves de choisir les cours appropriés à leurs besoins et à leurs aspirations personnelles. Un élève pourra se mériter un crédit en réussissant un cours conçu pour un minimum de 110 heures d'enseignement. Des demi-crédits (cours conçu pour un minimum de 55 heures d'enseignement) peuvent être mérités de façon semblable.

## **L'INTRODUCTION GRADUELLE DES CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES SELON LES NOUVELLES DIRECTIONS**

Les élèves qui ont commencé le secondaire 1 durant ou avant l'année scolaire 1994-1995, peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires en accumulant les crédits exigés par le programme de trois ans élaboré dans le *Programme révisé d'études secondaires* (20 crédits du secondaire 2 au secondaire 4), les crédits exigés par le programme de quatre ans élaboré dans le document *Relever le défi* (28 crédits du secondaire 1 au secondaire 4) ou les crédits exigés par le programme de quatre ans élaboré dans les *Nouvelles directions* (28 crédits du secondaire 1 au secondaire 4). Ces dispositions sont fournies pour augmenter la flexibilité durant la période de transition aux exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires selon les *Nouvelles directions pour le renouveau de l'éducation*.

Les élèves qui ont commencé le secondaire 1 durant l'année scolaire 1995-1996, et tout élève qui commencera le secondaire 1 dans les années subséquentes devront, bien entendu, compléter toutes les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires selon les *Nouvelles directions*. Toutes les écoles sont tenues de supprimer graduellement, d'ici la fin de l'année scolaire 2000-2001, les conditions d'obtention du diplôme prévues dans *Relever le défi* et dans le *Programme révisé d'études secondaires* pour tous les élèves qui ont commencé le secondaire 1 (ou la 9<sup>e</sup> année) durant l'année scolaire 1994-95 ou auparavant.

À partir de l'année scolaire 2001-2002, **tous** les élèves devront obtenir leur diplôme selon les conditions prévues dans *Nouvelles directions*, même les élèves qui reprennent leurs études secondaires commencées selon les conditions précédentes d'obtention du diplôme d'études secondaires.

## **L'IDENTIFICATION DES COURS OFFERTS AU NIVEAU SECONDAIRE**

### **Numérotation de cours**

Le système actuel de numérotation comporte un code alphanumérique - composé de trois caractères. Le premier et le deuxième caractère sont des chiffres et le troisième est une lettre.

- **Premier caractère**

- 1 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 1
- 2 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 2
- 3 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 3
- 4 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 4

- **Deuxième caractère**

- 0 - cours élaboré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba et valant 1 crédit
- 5 - cours élaboré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba et valant ½ crédit
- 1 - cours élaboré par l'école ou la division scolaire et approuvé ou enregistré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba (comprend les Cours proposés par l'école et les Projets proposés par l'élève)
- 2 - cours élaboré ailleurs et approuvé ou enregistré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba (p.ex. élaboré par une université ou dans un autre pays)

- **Troisième caractère**

- G - Général
- F - Fondamental
- S - Spécialisé
- A - Avancé
- E - English as a Second Language (ESL)  
(anglais langue seconde)
- M - Modifié
- I - Individualisé

### **Désignation des cours**

**Fondamental (F) :** Expériences éducationnelles générales convenant à tous les élèves et pouvant conduire à des études postsecondaires (p.ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire). À mesure que les nouveaux programmes d'études et les nouvelles politiques seront mis en oeuvre tels qu'énoncés dans la correspondance du Ministère au milieu scolaire, cette désignation entrera en vigueur. Cette désignation est introduite ici pour indiquer que les changements à la désignation des cours entreront en vigueur dès que les nouveaux programmes d'études découlant des *Nouvelles directions* seront mis en oeuvre. **Les écoles n'utiliseront cette désignation pour transmettre les résultats de l'élève que lorsque le Ministère les en avisera.**

- Général (G) :** Expériences éducationnelles générales convenant à tous les élèves. La désignation G sera retenue pour les programmes d'études indépendantes et les programmes d'études adaptés par les enseignants dans tous les domaines jusqu'à ce qu'ils soient révisés. À mesure que les programmes d'études seront mis en oeuvre, la désignation G sera éliminée.
- Spécialisé (S) :** Expériences éducationnelles dans des domaines spécialisés menant à des études postsecondaires (p.ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire).
- Avancé (A) :** Expériences éducationnelles au secondaire 4 allant au-delà des résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études pour les cours fondamentaux et les cours spécialisés. Ces cours sont conçus ou approuvés par le Ministère et sont reconnus par un établissement d'enseignement postsecondaire à des fins d'obtention de crédits ou d'un placement à un niveau avancé dans un programme postsecondaire (p.ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire).
- ESL-English as a Second Language (anglais langue seconde) :** Expériences éducationnelles conçues pour aider les élèves dont l'anglais n'est pas la langue première à faire la transition au programme anglais; (E) un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève.
- Modifié (M) :** Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant certaines difficultés d'apprentissage cognitives; les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études prescrit par la province ont été modifiés dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour tenir compte des besoins de l'élève en matière d'apprentissage; un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève. Prière d'étudier la lettre de la Ministre du 22 mars 1996 pour plus de renseignements, plus particulièrement au sujet de l'imposition graduelle de la mise en oeuvre de cette désignation. Cette désignation est applicable à tous les élèves qui ont débuté le secondaire 1 ou le secondaire 2 durant l'année scolaire 1998-99 et à tous les élèves du secondaire 1 pour les années scolaires subséquentes.
- Individualisé (I) :** Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage importantes; elles correspondent à l'âge et au stade de développement de l'élève et sont hautement individualisées pour répondre à ses besoins en matière d'apprentissage; un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève.

**REMARQUE :** Les désignations pour le programme individualisé (I) figurent maintenant dans ce document. Les élèves dans un programme individualisé n'utilisent pas les programmes d'études d'Éducation et

Formation professionnelle Manitoba. Cette désignation indique la participation de l'élève dans un programme individualisé. Par exemple, 11I indique la première année de participation d'un élève dans un programme individualisé élaboré à l'échelle locale pour un élève; 71I indique la septième année d'une telle participation.

### Niveaux de cours

- Secondaire 1 :** Les programmes d'études de toutes les matières, sauf ceux de formation professionnelle industrielle, seront conçus pour être des cours fondamentaux. Certains programmes en études technologiques peuvent être élaborés comme cours spécialisés. **Cette désignation de cours fondamentaux (F) entrera en vigueur à mesure que les nouveaux programmes d'études élaborés pour les cours fondamentaux seront introduits. Les écoles n'utiliseront cette nouvelle désignation (F) pour transmettre les résultats de l'élève que lorsque le Ministère les en avisera.**
- Secondaire 2 :** À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en oeuvre, tous les programmes d'études dans tous les domaines sauf la formation professionnelle industrielle, les sciences et les mathématiques seront élaborés comme des cours fondamentaux (F). Certains programmes d'études pour les cours d'études professionnelles et techniques, les sciences et les mathématiques peuvent être élaborés comme des cours spécialisés (S).
- Secondaire 3 :** À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en oeuvre, des programmes d'études variés ayant des buts divers seront élaborés dans tous les domaines, incluant un éventail de cours fondamentaux (F) et spécialisés (S).
- Secondaire 4 :** À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en oeuvre, des programmes d'études variés ayant des buts divers seront élaborés dans tous les domaines, y inclus un éventail de cours fondamentaux (F), spécialisés (S), et avancés (A). Présentement, tous les programmes d'études sont élaborés comme des cours généraux (G), spécialisés (S) et avancés (A).

Afin de répondre aux besoins d'un élève, les cours fondamentaux (F), généraux (G) et/ou spécialisés (S) du secondaire 1 au secondaire 4 peuvent être modifiés à l'aide d'un plan éducatif personnalisé (PEP) préparé conformément aux directives du Ministère. La désignation M ou E est alors utilisée.

**Remarque :** Aucun règlement du Ministère n'empêchera un élève de suivre un cours désigné pendant une année de ses études secondaires et de changer pour prendre une autre désignation une autre année.

**Exemples :**

**Mathématiques secondaire 1 (10F)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba valant 1 crédit, cours fondamental.

**Sciences de la nature secondaire 1 (10G)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba valant 1 crédit, cours général.

**Sciences de la nature secondaire 1 (10M)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba valant 1 crédit, cours général dont les buts et objectifs ou les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études ont été modifiés dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour tenir compte des besoins d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage importantes.

**Perspectives d'avenir dans les affaires secondaire 1 (15G)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba valant ½ crédit, cours général.

**Sciences de la nature secondaire 2 (20S)** - Secondaire 2, programme d'études élaboré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba valant 1 crédit, cours spécialisé.

**Sciences de la nature secondaire 2 (20E)** - Secondaire 2, programme d'études élaboré par Éducation et Formation professionnelle Manitoba valant 1 crédit, cours modifié dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour faciliter l'acquisition de l'anglais et pour aider les élèves à faire la transition à la programmation régulière au niveau secondaire.

**Éducation physique CPE (31G) secondaire 3** - Secondaire 3, cours proposé par l'école, programme d'études élaboré par l'école ou la division scolaire valant ½ ou 1 crédit, cours général.

**Études sur la condition de la femme PPE (41G) secondaire 4** - Secondaire 4, projet proposé par l'élève, élaboré au plan local et valant ½ ou 1 crédit, cours général.

**Senior 4 English-IB SL (42S)** - Secondaire 4, programme d'études élaboré ailleurs et approuvé par Éducation et Formation professionnelle Manitoba valant 1 crédit, cours spécialisé.

**Programme individualisé (31I)** - Cette désignation de crédits s'applique aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage si importantes qu'ils sont incapables de profiter de programmes d'études élaborés ou approuvés par le ministère. Le code 31I signifie que l'élève a complété 3 ans d'un programme individualisé.

**Remarque :** Le cours de Français de base neuf ans (code 0403), ainsi que celui de Français de base six ans (code 0404), ont tous deux la désignation "G" (Général) au secondaire 1 et au secondaire 2. Au secondaire 3 et au secondaire 4, ces deux cours ont la désignation "S" (Spécialisé).

### **L'OBTENTION DE CRÉDITS AU SECONDAIRE POUR LA FORMATION MILITAIRE (LES CADETS), LE *ROYAL WINNIPEG BALLET*, LES CLUBS *4H*, ET LES LEÇONS PRIVÉES DE MUSIQUE**

L'information concernant l'obtention de crédits pour la formation militaire (les cadets), le *Royal Winnipeg Ballet*, les clubs *4H*, et les leçons privées de musique a été transmise dans une lettre en juin 1996 en provenance du directeur de la Direction du développement et de l'implantation des programmes. En l'année scolaire 1997-1998, soulignons un changement au code pour le *Royal Winnipeg Ballet* où il y a l'addition d'un crédit au secondaire 1, c'est-à-dire 12G. Pour l'année scolaire 1999-2000, les changements apportés aux leçons privées de musique ont été communiqués par l'intermédiaire du document « **Mise à jour des changements en éducation** ».

Les codes de matières concernant la formation militaire (les cadets), le *Royal Winnipeg Ballet*, les clubs *4H* et les leçons privées de musique se trouvent dans la section du Guide intitulée «Approuvé par le Ministère».

### **COURS SUPPLÉMENTAIRES FACULTATIFS - SECONDAIRE**

Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être désignés par l'école ou la division scolaire comme crédits supplémentaires facultatifs valables en sciences humaines, mathématiques, langue première (Français et Anglais) et langue seconde. Les codes de matières se trouvent dans la section du Guide intitulée «Élaboré à l'échelle locale - approuvé ou enregistré par le Ministère».

Prière d'étudier la lettre de Jean-Vianney Auclair en date d'avril 2000 concernant **la mise en oeuvre des programmes d'études au niveau secondaire: Français, Anglais/English LA – Immersion, Mathématiques, Sciences de la nature et Sciences humaines**. Dans le «*Guide des matières enseignées*», ces cours ne sont présentés qu'une seule fois, et pas nécessairement sous la matière de base, mais ils peuvent être considérés comme cours supplémentaires facultatifs si les exigences des cours obligatoires sont satisfaites.

## **Cours supplémentaires facultatifs :**

### ***English Language Arts***

- Senior 2-4 Drama(tic Arts) (20G, 30S, 40S)*
- Senior 3 English Language Arts: Comprehensive Focus (30S)*
- Senior 3 English Language Arts: Literary Focus (30S)*
- Senior 3 English Language Arts: Transactional Focus (30S)*
- Senior 4 English Language Arts: Language and Literary Forms (40S)*
- Senior 4 English Language Arts: Language and Transactional Forms (40S)*
- Senior 4 English Language Arts: Language and Technical Communication (40S)*

### ***Anglais (programme français - FL1)***

- Anglais: Comprehensive Focus secondaire 3 (30S)
- Anglais: Literary Focus secondaire 3 (30S)
- Anglais: Transactional Focus secondaire 3 (30S)
- Anglais: Language and Literary Forms secondaire 4 (40S)
- Anglais: Language and Transactional Forms secondaire 4 (40S)
- Anglais: Language and Technical Communication secondaire 4 (40S)

### ***English LA – Immersion (programme d’immersion française - FL2-I)***

- English LA-Immersion: Comprehensive Focus secondaire 3 (30S)
- English LA-Immersion: Literary Focus secondaire 3 (30S)
- English LA-Immersion: Transactional Focus secondaire 3 (30S)
- English LA-Immersion: Language and Literary Forms secondaire 4 (40S)
- Senior 4 English LA-Immersion: Language and Transactional Forms (40S)
- Senior 4 English LA-Immersion: Language and Technical Communication (40S)

### ***Mathématiques***

- Senior 2 Computer Applications and Technology (20S)*
- Applications informatiques secondaire 2 (20S)
- Senior 2 Applied Mathematics (20S)*
- Senior 2 Consumer Mathematics (20S)*
- Senior 2 Pre Calculus Mathematics (20S)*
- Mathématiques appliquées secondaire 2 (20S)
- Mathématiques du consommateur secondaire 2 (20S)
- Mathématiques pré-calcul secondaire 2 (20S)
- Senior 3 Applied Mathematics (30S)*
- Senior 3 Consumer Mathematics (30S)*
- Senior 3 Pre Calculus Mathematics (30S)*
- Senior 3 Accounting Principles (30S)*
- Senior 3 Computer Science (30S)*
- Senior 3 Software Applications (30S)*
- Mathématiques appliquées secondaire 3 (30S)
- Mathématiques du consommateur secondaire 3 (30S)

Mathématiques pré-calcul secondaire 3 (30S)  
Principes de comptabilité secondaire 3 (30S)  
Informatique secondaire 3 (30S)  
Applications de logiciels secondaire 3 (30S)  
*Senior 4 Applied Mathematics (40S)*  
*Senior 4 Consumer Mathematics (40S)*  
*Senior 4 Pre Calculus Mathematics (40S)*  
*Senior 4 Accounting Systems (40S)*  
*Senior 4 Computer Science (40S)*  
*Senior 4 Seminar in Business (40S)*  
*Senior 4 Advanced Mathematics (45A)*  
*Senior 4 Introduction to Calculus (45A)*  
Mathématiques appliquées secondaire 4 (40S)  
Mathématiques du consommateur secondaire 4 (40S)  
Mathématiques pré-calcul secondaire 4 (40S)  
Systèmes de comptabilité secondaire (40S)  
Informatique secondaire 4 (40S)  
Séminaire sur les affaires secondaire 4 (40S)  
Mathématiques avancées secondaire 4 (45A)  
Introduction au Calcul intégral secondaire 4 (45A)

### ***Sciences de la nature***

*Senior 3 - 4 Biology (30S, 30G, 40S, 40G)*  
*Senior 3 - 4 Physics (30S, 40S)*  
*Senior 3 - 4 Chemistry (30S, 40S)*  
*Senior 3 - 4 Physical Science (30G, 40G)*  
Biologie secondaire 3 - 4 (30S, 30G, 40S, 40G)  
Physique secondaire 3 - 4 (30S, 40S)  
Chimie secondaire 3 - 4 (30S, 40S)  
Sciences de la nature secondaire 3 - 4 (30G, 40G)

### ***Sciences humaines***

*Senior 1 - 4 Family Studies (15G, 25G, 10G, 20G, 30S, 30G, 40S, 40G)*  
Sciences familiales secondaire 1 - 4 (15G, 25G, 10G, 20G, 30S, 30G, 40S, 40G)  
*Senior 2 American History (20G)*  
Histoire des États-Unis secondaire 2 (20G)  
*Senior 3 Physical Geography (30S, 30G)*  
Géographie physique secondaire 3 (30S, 30G)  
*Senior 4 World Geography: A Human Perspective (40S, 40G)*  
Géographie humaine mondiale secondaire 4 (40S, 40G)  
*Senior 4 Western Civilization: A Historical Review of its Development (40S, 40G)*  
Histoire de la civilisation occidentale secondaire 4 (40S, 40G)  
*Senior 4 World Issues (40S, 40G)*  
Sciences humaines: Le monde contemporain secondaire 4 (40S, 40G)

Sciences humaines: Problèmes mondiaux secondaire 4 (40S, 40G)  
*Senior 4 Economics (40S)*  
Science économique secondaire 4 (40S)  
*Senior 4 Law (40S)*  
Droit secondaire 4 (40S)  
*Senior 3 Agriculture (30S, 30G)*  
Agriculture secondaire 3 (30S, 30G)

## **LES COURS DE PLACEMENT AVANCÉ (*ADVANCED PLACEMENT*) ET LES COURS DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL - SECONDAIRE**

Tous les cours de Placement Avancé (*Advanced Placement*) (PA) et du Baccalauréat international (BI) actuellement offerts au Manitoba, tels que communiqués au Ministère dans l'étude effectuée auprès des écoles, sont reconnus par le Ministère selon les conditions énoncées ci-dessous. Ils sont inclus dans le «*Guide des matières enseignées*» pour les besoins reliés à la charge de travail des enseignants, aux dossiers des élèves et aux crédits mérités selon les conditions suivantes :

- ces cours sont reconnus dans la catégorie des programmes d'études élaborés ailleurs et approuvés ou enregistrés par le Ministère;
- un cours conçu pour 110 heures d'instruction aura la valeur d'un crédit et un cours conçu pour 55 heures d'instruction aura la valeur d'un demi crédit;
- ces cours seront reconnus pour le secondaire 3 et le secondaire 4 seulement;
- le deuxième chiffre dans la numérotation de ces cours sera un "2" (indiquant un programme d'études élaboré ailleurs et approuvé ou reconnu par Éducation et Formation professionnelle Manitoba) et le troisième caractère sera un "S" (indiquant un cours spécialisé).

Les codes de matières concernant les cours de Placement Avancé (*Advanced Placement*) (PA) et du Baccalauréat international (BI) se trouvent dans la section du Guide intitulée «Élaboré ailleurs et approuvé ou enregistré par le Ministère».

## **LES COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) ET LES PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE)**

Le document, la *Mise à jour des changements en éducation* en date de juin 1999, souligne les changements du nombre de crédits CPE admissibles (de quatre à huit) et fournit l'information la plus récente concernant le processus d'enregistrement de ces cours. Pour de plus amples renseignements, on réfère le lecteur à l'adresse suivante sur l'Internet: <http://www.edu.gov.mb.ca/manetfr/m-s4/misesajour/francais.pdf>.

## **LES PROGRAMMES D'ÉTUDES ÉLABORÉS OU ACQUIS LOCALEMENT ET APPROUVÉS PAR LE MINISTÈRE (PELA)**

La lettre de la Ministre en date d'avril 1998, annonçant au milieu scolaire la *Mise à jour des changements en éducation*, précise le nouveau processus qui permettra aux élèves d'obtenir des crédits pour des PELA envers l'obtention de leur diplôme d'études secondaires tel que décrit dans les *Nouvelles directions pour le renouveau de l'éducation* et explique comment ce nouveau processus s'applique aux quatre programmes scolaires. Le «*Guide des matières enseignées*» n'inclut pas une liste de codes de cours relative aux Programmes d'études élaborés ou acquis localement et approuvés par le Ministère. Lorsqu'un programme d'études est soumis pour approbation et enregistrement par le Ministère sous l'égide des Programmes d'études élaborés ou acquis localement et approuvés par le Ministère, un code de cours sera fourni à la division ou au district scolaire.

### **PERSONNES RESSOURCES**

Si vous désirez obtenir plus de précisions quant aux programmes, aux programmes d'études ou aux politiques curriculaires, veuillez communiquer avec:

**Jean-Vianney Auclair**  
Directeur  
Direction du développement et de  
l'implantation des programmes  
Bureau de l'éducation française  
1181 avenue Portage, pièce 509  
Winnipeg MB R3G 0T3  
Téléphone : 1 (204) 945-6022  
Télécopieur : 1 (204) 945-1625  
Sans frais : 1 800 282-8069 poste 6022  
Courriel : [jauclair@edu.gov.mb.ca](mailto:jauclair@edu.gov.mb.ca)

**Jacqueline St-Jean**  
Coordonnatrice de projets spéciaux  
Direction du développement et de  
l'implantation des programmes  
Bureau de l'éducation française  
1181 avenue Portage, pièce 509  
Winnipeg MB R3G 0T3  
Téléphone : 1 (204) 945-6927  
Télécopieur : 1 (204) 945-1625  
Sans frais : 1 800 282-8069 poste 6927  
Courriel : [jstjean@edu.gov.mb.ca](mailto:jstjean@edu.gov.mb.ca)

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

## ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE ACTIVITÉS

### ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE

9905	ANGLAIS LANGUE SECONDE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9917	ARTS PRATIQUES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9992	AUTRES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9923	BESOINS SPÉCIAUX	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9947	BIBLIOTHÈQUE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9924	DYNAMIQUE DE LA VIE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9915	ÉDUCATION EN PLEIN AIR	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9922	ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9932	ÉTUDES AUTOCHTONES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9904	ÉTUDES EN INFORMATIQUE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9902	LANGUES AUTOCHTONES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9935	PROGRAMME D'ACCUEIL	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9918	RELIGION	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9903	SURDOUÉS/TALENTUEUX	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

## ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE ACTIVITÉS

*(suite)*

### ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

9970	ADMINISTRATION	.0	NA
9980	AUTRES ACTIVITÉS DU PERSONNEL	.0	NA
3983	BESOINS SPÉCIAUX	.0	NA
9973	BIBLIOTHÈQUE	.0	NA
9985	CHEF D'ÉQUIPE	.0	NA
9971	CLINICIEN-CLINICIENNE	.0	NA
9989	CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE	.0	NA
9972	ORIENTATION	.0	NA
9975	ORTHOPÉDAGOGIE	.0	NA
9974	PRÉPARATION DE CLASSE	.0	NA
9984	RATTRAPAGE EN LECTURE	.0	NA
9997	SURVEILLANCE - (PEI/PAE)	.0	NA
9977	SURVEILLANCE - (PPE)	.0	NA
9978	SURVEILLANCE - EXPÉRIENCE AU TRAVAIL	.0	NA
9976	SURVEILLANCE - GÉNÉRALE	.0	NA
9981	SURVEILLANCE - SURDOUÉS/TALENTUEUX	.0	NA
9996	SURVEILLANCE - TÉLÉ-APPRENTISSAGE	.0	NA
9979	VOYAGE - DÉPLACEMENT	.0	NA

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

## APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE CRÉDITS POUR COURS SPÉCIAUX

### ARTS - SECONDAIRE

9361	DANSE: ROYAL WINNIPEG BALLET	1.0	12G 22G 32S 42S
9322	MUSIQUE: LEÇONS PRIVÉES	1.0	12G 22G 32S 42S

### CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA / HORS-PROVINCE / FORMATION MILITAIRE

9990	CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA	.5	NA
		28.0	NA

*Remarque: le code 9990 permet d'enregistrer des crédits obtenus au Manitoba variant d'un demi-crédit à vingt-huit crédits.*

0691	CRÉDITS OBTENUS HORS-PROVINCE	.5	NA
		28.0	NA

*Remarque: le code 0691 permet d'enregistrer des crédits hors-province variant d'un demi-crédit à vingt-huit crédits.*

9982	FORMATION MILITAIRE (CADETS)	1.0	11G 21G
------	------------------------------	-----	---------

*Remarque: le code 9982 permet d'enregistrer un maximum de 2 crédits au-delà des exigences provinciales d'obtention du diplôme d'études secondaires.*

### DIPLÔME POUR ÉTUDIANT ADULTE

9963	DIPLÔME D'ÉDUCATION GÉNÉRALE (GED)	2.0	42G
------	------------------------------------	-----	-----

*Remarque: le code 9963 permet d'enregistrer un maximum de deux crédits une fois que l'élève ait complété avec succès les exigences du diplôme d'éducation générale (GED).*

9964	FBA/ALPHABÉTISATION (D.P.E.A.)	.5	NA
		4.0	NA

*Remarque: le code 9964 permet d'enregistrer des crédits une fois que l'élève ait complété avec succès un programme de formation de base ou d'alphabétisation pour adulte variant d'un demi-crédit à quatre crédits.*

### PROGRAMME D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉ

9900	PROGRAMME INDIVIDUALISÉ-SECONDAIRE	.0	11I 21I 31I 41I 51I 61I 71I
------	------------------------------------	----	-----------------------------

*Remarque: cette désignation représente la participation dans un programme individualisé d'un an avec la possibilité de 7 ans : p.ex. 11I indique la première année de participation d'un élève dans un programme individualisé développé à l'échelle locale, tandis que 51I indique la cinquième année, etc.*

## ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE BACCALAUREAT INTERNATIONAL

### FRANÇAIS / FRENCH

0413	FRANÇAIS DE BASE - BI HL	1.0	42S
0412	FRANÇAIS DE BASE - BI SL	1.0	32S 42S
0414	FRANÇAIS DE BASE AB INITIO - BI	1.0	32S 42S

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

## ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE PLACEMENT AVANCÉ (ADVANCED PLACEMENT) - SECONDAIRE

### FRANÇAIS DE BASE (FRENCH)

0410	FRANÇAIS DE BASE - PA	1.0	32S	42S									
0411	LITTÉRATURE FRANÇAISE - PA	1.0	32S	42S									

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE ARTS

### ARTS DRAMATIQUES

0322	ARTS DRAMATIQUES	1.0	20G	20M	30S	30M	40S	40M					
------	------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	--	--	--	--	--

### ARTS PLASTIQUES

0213	ARTS PLASTIQUES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8		
		1.0	10G	10M	20G	20M	30G	30M	40G	40M			

### ÉDUCATION MUSICALE

0622	CLAVIER	.0	6	7	8								
0614	ÉDUCATION MUSICALE	.0	M	1	2	3	4	5	6				
0621	GUITARE	.0	6	7	8								
0623	HARMONIE	.0	6	7	8								
3961	JAZZ VOCAL	.5	15G	15M	25G	25M	35S	35M	45S	45M			
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
3954	MUSIQUE : CHORALE	.0	7	8									
		.5	15G	15M	25G	25M							
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
0620	MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE	.0	6	7	8								
3956	MUSIQUE: CORDES/ORCHESTRE	.0	7	8									
		.5	15G	15M	25G	25M							
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
3955	MUSIQUE: GUITARE	.0	7	8									
		.5	15G	15M	25G	25M							
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
3953	MUSIQUE: HARMONIE	.0	7	8									
		.5	15G	15M	25G	25M							
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
3941	ORCHESTRE DE JAZZ	.5	15G	15M	25G	25M	35S	35M	45S	45M			
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE ENGLISH LANGUAGE ARTS

### ANGLAIS (PROGRAMME FRANÇAIS)

0008	ANGLAIS : (3ième à Sec.2)	.0	3	4	5	6	7	8	
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M	
0070	ANGLAIS : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0071	ANGLAIS : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0072	ANGLAIS : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0031	ANGLAIS : LANG. & LITERARY FORMS	1.0	40S	40E	40M				
0032	ANGLAIS : LANG. & TRANSACTIONAL FORMS	1.0	40S	40E	40M				
0033	ANGLAIS : LANG. AND TECHNICAL COMM.	1.0	40S	40E	40M				
0005	ANGLAIS: CORE	1.0	40G	40E	40M				
0006	ANGLAIS: LITERARY SPECIALIZATION	1.0	40S	40E	40M				
0007	ANGLAIS: TRANSACTIONAL SPEC.	1.0	40S	40E	40M				

### ANGLAIS / ENGLISH L.A. (PROG. D'IMMERSION)

0021	ELA-IMMERSION : (Gr.1 - Sr.2)	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0073	ELA-IMMERSION : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0074	ELA-IMMERSION : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0075	ELA-IMMERSION : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0035	ELA-IMMERSION : LANG. & LIT. FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0036	ELA-IMMERSION : LANG. & TRANS. FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0037	ELA-IMMERSION : LANGUAGE & TECH. COMM.	1.0	40S	40E	40M					
0022	ELA-IMMERSION: CORE	1.0	40G	40E	40M					
0023	ELA-IMMERSION: LITERARY SPEC.	1.0	40G	40E	40M					
0024	ELA-IMMERSION: TRANSACTIONAL SPEC.	1.0	40G	40E	40M					

### ENGLISH LANGUAGE ARTS

0001	ELA : ENGLISH LANG.ARTS (Gr.1-S2)	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0092	ELA : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0093	ELA : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0094	ELA : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0030	ELA : LANG. AND TECHNICAL COMM.	1.0	40S	40E	40M					
0028	ELA : LANGUAGE & LITERARY FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0029	ELA : LANGUAGE & TRANSACTIONAL FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0018	ELA: CORE	1.0	40G	40E	40M					
0010	ELA: LITERARY SPECIALIZATION	1.0	40S	40E	40M					
0019	ELA: TRANSACTIONAL SPECIALIZATION	1.0	40S	40E	40M					

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
<b>ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS / FRENCH</b>										
<b>FRANÇAIS DE BASE (FRENCH)</b>										
0403	FRANÇAIS DE BASE - NEUF ANS	.0	4	5	6	7	8			
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M
0404	FRANÇAIS DE BASE - SIX ANS	.0	7	8						
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M
0402	SENSIBILISATION (M-3)	.0	M	1	2	3				
<b>FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE</b>										
0431	FL1 : LANGUE ET COMMUNICATION	1.0	30S	30M	40S	40M				
0407	FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10M	20F	20M	40S	40G	40M	
<b>IMMERSION FRANÇAISE</b>										
0432	FL2-IMM.: LANGUE ET COMMUNICATION	1.0	30S	30M	40S	40M				
0401	FRANÇAIS LANGUE SECONDE - IMMERSION	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10M	20F	20M	40S	40G	40M	

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE INFORMATIQUE

3910	APPLICATIONS INFORMATIQUES	1.0	20S	20M						
0280	INFORMATIQUE	1.0	30S	30M	40S	40M				

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE LANGUES AUTRES QUE L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS

1080	ESPAGNOL: PROG. DE 3 ANS	1.0	20G	20M	30S	30M	40S	40M		
1081	ESPAGNOL: PROG. DE 4 ANS	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M
1082	ESPAGNOL: PROG. DE 6 ANS	.0	7	8						
		.5	15G	15M	25G	25M				
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE MATERNELLE ET PRÉ-MATERNELLE

<b>MATERNELLE</b>										
0170	MATERNELLE (À PLEIN TEMPS)	.0	M							
0165	MATERNELLE (ORDINAIRE, DEMI JOURNÉE)	.0	M							
0164	MATERNELLE (UN JOUR TOUS LES 2 JOURS)	.0	M							
<b>PRÉ-MATERNELLE</b>										
0166	PRÉ-MATERNELLE	.0	P							

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

**ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE  
MATHÉMATIQUES**

**MATHÉMATIQUES**

Code	Description	Crédits	1	2	3	4	5	6	7	8
0080	MATHÉMATIQUES	.0								
		1.0	10F	10M						
3923	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES	1.0	10F	10M						
3918	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES I	.5	15F	15M						
3919	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES II	.5	15F	15M						
3903	MATHÉMATIQUES : APPLIQUÉES	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3904	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3939	MATHÉMATIQUES : PRÉ-CALCUL	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3911	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR I	.5	25S	25M						
3912	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR II	.5	25S	25M						
3913	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR III	.5	35S	35M						
3914	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR IV	.5	35S	35M						
3915	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR V	.5	45S	45M						
3916	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR VI	.5	45S	45M						
3900	MATHÉMATIQUES: AVANCÉES	.5	45A							
3940	MATHÉMATIQUES: INTRO. AU CALCUL	.5	45A							
0200	PRINCIPES DE COMPTABILITÉ	1.0	30S	30M						
1227	SYSTÈMES DE COMPTABILITÉ	1.0	40S	40M						

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

### ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE SCIENCES COMMERCIALES

3910	APPLICATIONS INFORMATIQUES	1.0	20S	20M						
1276	APPLICATIONS LOGICIELLES	1.0	30S	30M						
1274	BUREAUTIQUE	1.0	40S	40M						
1271	CLAVIGRAPHIE : INTRODUCTION	.5	15G	15M						
1270	CLAVIGRAPHIE: AVANCÉE	.5	25S	25M						
1273	COMMERCE DE DÉTAIL	1.0	20S	20M						
0580	DROIT	1.0	40S	40M						
1225	FONDEZ VOTRE PROPRE ENTREPRISE	.5	25G	25M						
1251	GESTION	1.0	40S	40M						
1224	PERSPECTIVES D'AVENIR EN AFFAIRES	.5	15G	15M						
0200	PRINCIPES DE COMPTABILITÉ	1.0	30S	30M						
1265	PROMOTIONS	1.0	30S	30M						
1272	RELATIONS D'AFFAIRES	1.0	30S	30M						
0360	SCIENCE ÉCONOMIQUE	1.0	40S	40M						
0690	SÉMINAIRE SUR LES AFFAIRES	1.0	40S	40M						
0820	STÉNOGRAPHIE ET TRANSCRIPTION	1.0	30S	30M	40S	40M				
1227	SYSTÈMES DE COMPTABILITÉ	1.0	40S	40M						
1226	TRAITEMENT DE TEXTE	1.0	30S	30M						
1275	TRAITEMENT DE TEXTE : AVANCÉ	.5	45S	45M						
1252	TRAVAUX PRATIQUES EN MARKETING	1.0	40S	40M						
1277	VISIONS ET RÉALISATIONS : ENTREPREUN.	1.0	30S	30M						

### ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE SCIENCES DE LA NATURE

#### SCIENCES DE LA NATURE

0124	BIOLOGIE	1.0	30S	30G	30M	40S	40G	40M		
0122	CHIMIE	1.0	30S	30M	40S	40M				
0123	PHYSIQUE	1.0	30S	30M	40S	40M				
0120	SCIENCES DE LA NATURE : (1ère à S2)	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10G	10M	20S	20G	20M		
0125	SCIENCES DE LA NATURE : (AUTRE SEC.)	1.0	30G	30M	40G	40M				

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE SCIENCES HUMAINES

### ÉDUCATION PHYSIQUE

0167	ÉD. PHYS./ÉD. SANTÉ CADRE	.5	15F	15M	25M	25F				
0168	ÉD. PHYS./ÉD. SANTÉ CADRE	.5	15F	15M	25M	25F				
0169	ÉD. PHYS./ÉD. SANTÉ CADRE	1.0	10F	10M	20F	20M				

*Remarque: Les écoles pourront mettre en oeuvre sur une base facultative les nouveaux programmes d'études en Éducation physique / Éducation à la santé durant l'année scolaire 2000-2001.*

0162	ÉDUCATION PHYSIQUE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
0161	ÉDUCATION PHYSIQUE (110 H.)	1.0	10G	10M	20G	20M					
0025	ÉDUCATION PHYSIQUE (55 H.)	.5	15G	15M	25G	25M					
0160	ÉDUCATION PHYSIQUE (55 H.)	.5	35S	35M							
0163	HYGIÈNE	.0	1	2	3	4	5	6	7	8	
		.5	15G	15M	25G	25M					

### SCIENCES FAMILIALES

0485	ÉTUDES DE LA FAMILLE	.5	15G	15M	25G	25M					
1118	ÉTUDES DE LA FAMILLE	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
											40M
0484	NOURRITURE ET NUTRITION	.5	15G	15M	25G	25M					
1119	NOURRITURE ET NUTRITION	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
											40M
0482	SCIENCES FAMILIALES	.0	7	8							
		.5	15G	15M	25G	25M					
		1.0	10G	10M	20G	20M	30G	30M	40G	40M	
0483	VÊTEMENT/HABITATION/DESSIN	.5	15G	15M	25G	25M					
1109	VÊTEMENT/HABITATION/DESSIN	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
											40M

### SCIENCES HUMAINES

0201	AGRICULTURE	1.0	30S	30G	30M						
0043	GÉOGRAPHIE : AMÉRIQUE DU NORD	1.0	20G	20M							
1124	GÉOGRAPHIE : PHYSIQUE	1.0	30S	30G	30M						
1127	GÉOGRAPHIE DU CANADA	1.0	20G	20M							
1126	GÉOGRAPHIE HUMAINE MONDIALE	1.0	40S	40G	40M						
0481	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	1.0	20G	20M							
0040	HISTOIRE DU CANADA	1.0	30S	30G	30M						
1136	HISTOIRE: CIVILISATION OCCIDENTALE	1.0	40S	40G	40M						
1179	SC. HUM. : PROBLÈMES MONDIAUX	1.0	40S	40G	40M						
1037	SCIENCES HUM. (LE MONDE CONTEMPORAIN)	1.0	40S	40G	40M						
0129	SCIENCES HUMAINES	.0	7	8							
		1.0	10G	10M							
0127	SCIENCES HUMAINES - IMMERSION	.0	1	2	3	4	5	6			
0128	SCIENCES HUMAINES - LANGUE MATERNELLE	.0	1	2	3	4	5	6			

**Code Description****Crédits****Année d'études/Niveau****ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE  
SCIENCES HUMAINES***(suite)***VIE AUTONOME**

0026	VIE AUTONOME	.5	15G	15M	25G	25M
3951	VIE AUTONOME	1.0	10G	10M	20G	20M

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau	
------	-------------	---------	-----------------------	--

## ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE ÉTUDES TECHNOLOGIQUES/ARTS INDUSTRIELS

### ARTS GRAPHIQUES

7962	COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE	1.0	30G	30M
7958	INTRO. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE	1.0	10G	10M
7959	INTRO. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE	.5	15G	15M
7960	TECH. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE	1.0	20G	20M
7961	TECH. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE	.5	25G	25M
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M

### ARTS PRATIQUES

0204	ARTS INDUSTRIELS	.0	7	8
		.5	15G	15M
		1.0	10G	10M

### COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

0443	ARTS GRAPHIQUES	.0	7	8
0444	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	.0	7	8
0321	DESSIN INDUSTRIEL	.0	7	8

### CONSTRUCTION

0282	CONSTRUCTION	.0	7	8
------	--------------	----	---	---

### DESSIN INDUSTRIEL

7955	ESTHÉTIQUE DE FABRICATION DE PRODUITS	1.0	30G	30M
7951	INTRO. TECH. DU DESSIN INDUSTRIEL	1.0	10G	10M
7952	INTRO. TECH. DU DESSIN INDUSTRIEL	.5	15G	15M
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M
7953	TECHNOLOGIE DE DESSIN INDUSTRIEL	1.0	20G	20M
7954	TECHNOLOGIE DE DESSIN INDUSTRIEL	.5	25G	25M

### ÉLECTRONIQUE

7976	ÉLECTRONIQUE DE COMMUNICATIONS	1.0	30G	30M
7972	INTRO. ÉLECTRICITÉ-ÉLECTRONIQUE	1.0	10G	10M
7973	INTRO. ÉLECTRICITÉ-ÉLECTRONIQUE	.5	15G	15M
7974	TECH. L'ÉLECTRICITÉ-L'ÉLECTRONIQUE	1.0	20G	20M
7975	TECH. L'ÉLECTRICITÉ-L'ÉLECTRONIQUE	.5	25G	25M
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M

### ÉLECTROPROPULSION

0361	PROPULSION ÉLECTRIQUE/ÉLECTRONIQUE	.0	7	8
0732	PROPULSION MÉCANIQUE	.0	7	8
0734	PROPULSION/ÉNERGIE	.0	7	8

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau	
------	-------------	---------	-----------------------	--

**ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE  
ÉTUDES TECHNOLOGIQUES/ARTS INDUSTRIELS**

*(suite)***FABRICATION**

0613	FABRICATION	.0	7	8
0950	MENUISERIE	.0	7	8
0611	TRAVAIL DES MÉTAUX	.0	7	8
0733	TRAVAIL DU PLASTIQUE	.0	7	8

**MENUISERIE**

7990	INTRO. TECH. DU TRAVAIL DU BOIS	1.0	10G	10M
7991	INTRO. TECH. DU TRAVAIL DU BOIS	.5	15G	15M
7995	TECH. DU DESSIN DES MEUBLES	1.0	30G	30M
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M
7994	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	1.0	30G	30M
7996	TECHNOLOGIE DE FABRICATION	1.0	30G	30M
7992	TECHNOLOGIE DU TRAVAIL DU BOIS	1.0	20G	20M
7993	TECHNOLOGIE DU TRAVAIL DU BOIS	.5	25G	25M

**MOTOPROPULSION**

7965	INTRO. TECH. PROPULSION MÉCANIQUE	1.0	10G	10M
7966	INTRO. TECH. PROPULSION MÉCANIQUE	.5	15G	15M
7967	TECH. PROPULSION MÉCANIQUE	1.0	20G	20M
7968	TECH. PROPULSION MÉCANIQUE	.5	25G	25M
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M
7969	TECHNOLOGIE AUTOMOTRICE	1.0	30G	30M

**TRAVAIL DES MÉTAUX**

7980	INTRO. TECH. TRAVAIL DES MÉTAUX	1.0	10G	10M
7981	INTRO. TECH. TRAVAIL DES MÉTAUX	.5	15G	15M
7984	TECH. MACHINES-OUTILS	1.0	30G	30M
7982	TECH. TRAVAIL DES MÉTAUX	1.0	20G	20M
7983	TECH. TRAVAIL DES MÉTAUX	.5	25G	25M
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
<b>ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE</b>						
<b>COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE</b>						
9986	ADAPTATION AU TRAVAIL 1 - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9987	ADAPTATION AU TRAVAIL 2 - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9920	ANGLAIS (COURS APPARENTÉ ELA) - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5747	ANGLAIS LANGUE SECONDE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5354	ARTISANAT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5909	ARTS (MUSIQUE/PLASTIQUE) - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
7698	ARTS PRATIQUES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5910	ARTS: DANSE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5911	ARTS: DRAME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5912	ARTS: THÉÂTRE MUSICAL - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5913	ARTS: VISUELS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
6878	BIBLIOTHÈQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5914	DANSE: BALLET - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5915	DANSE: FOLKLORIQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5916	DANSE: JAZZ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5917	DANSE: MODERNE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9942	DROIT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9948	ÉD. MUSICALE: ENSEMBLE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9946	ÉD. MUSICALE: INFORMATIQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9983	ÉD. PHYSIQUE: LEADERSHIP - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9949	ÉDUCATION COOPÉRATIVE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE**  
**COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE** *(suite)*

9993	ÉDUCATION MUSICALE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9916	ÉDUCATION PHYSIQUE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9925	ENGLISH LA-IMMERSION - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4565	ÉTUDES AUTOCHTONES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4101	ÉTUDES CANADIENNES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9906	ÉTUDES COMMERCIALES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
5382	ÉTUDES DE LA COMMUNAUTÉ - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4947	ÉTUDES DE LA COND. DE LA FEMME - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4234	ÉTUDES DE LA FAMILLE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9931	ÉTUDES MULTICULTURELLES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9940	ÉTUDES PROFESSIONNELLES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9969	ÉTUDES RELIGIEUSES: HISTOIRE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9957	FORMATION AU LEADERSHIP - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9952	FRANÇAIS DE BASE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9950	FRANÇAIS EN ÉCOLE FRANCO-MAN. - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9951	FRANÇAIS IMMERSION - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
5833	HABILETÉS DE GESTION - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
6896	HABILETÉS POUR LA VIE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9914	HYGIÈNE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9966	INFORMATIQUE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9908	INFORMATIQUE: COMMUNICATIONS - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE**  
**COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE** *(suite)*

9960	INFORMATIQUE: GRAPHIQUES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9962	INFORMATIQUE: LOGICIELS - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9961	INFORMATIQUE: MULTI-MÉDIA - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9919	JOURNALISME - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9913	LANGUES AUTOCHTONES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9928	LANGUES INTERNATIONALES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9926	MATHÉMATIQUES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9927	MÉDIA - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4656	PHILOSOPHIE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
4109	PRÉPARATION DE CARRIÈRE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9988	PROJET ÉTUDIANTS ANIMATEURS - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9901	PSYCHOLOGIE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
7850	RELIGION - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9967	SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9938	SCIENCES DE LA NATURE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9939	SCIENCES HUMAINES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9933	SCIENCES SOCIALES - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9959	SCIENCES SOCIALES: HISTOIRE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9965	SCIENCES: PHYSIQUE/CHIMIE/BIOLOGIE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
5828	SERVICE À LA CLIENTÈLE - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
9994	SERVICE À LA COMMUNAUTÉ - CPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE *(suite)***

7624	STAGES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5830	TOURISME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9911	TUTORAT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9930	VIE MODERNE ET SES PROBLÈMES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
<b>ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE</b>						
8920	ANGLAIS (COURS APPARENTÉ ELA) - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8915	ANGLAIS LANGUE SECONDE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8910	ARTISANAT - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8917	ARTS (MUSIQUE/PLASTIQUE) - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8935	ARTS PRATIQUES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8956	ARTS: DANSE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8957	ARTS: DRAME - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8958	ARTS: THÉÂTRE MUSICAL - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8959	ARTS: VISUELS - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8924	BIBLIOTHÈQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8960	DANSE: BALLET - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	41G	
8961	DANSE: FOLKLORIQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8962	DANSE: JAZZ - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8963	DANSE: MODERNE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8942	DROIT - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8948	ÉD. MUSICALE: ENSEMBLE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8954	ÉD. MUSICALE: INFORMATIQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8983	ÉD. PHYSIQUE: LEADERSHIP - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8949	ÉDUCATION COOPÉRATIVE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8993	ÉDUCATION MUSICALE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8916	ÉDUCATION PHYSIQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE (suite)**

8932	ÉTUDES AUTOCHTONES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8909	ÉTUDES CANADIENNES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8906	ÉTUDES COMMERCIALES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8907	ÉTUDES DE LA COMMUNAUTÉ - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8941	ÉTUDES DE LA COND. DE LA FEMME - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8928	ÉTUDES DE LA FAMILLE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8931	ÉTUDES MULTICULTURELLES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8940	ÉTUDES PROFESSIONNELLES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8969	ÉTUDES RELIGIEUSES: HISTOIRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8952	FRANÇAIS DE BASE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8950	FRANÇAIS EN ÉCOLE FRANCO-MAN. - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8951	FRANÇAIS IMMERSION - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8925	HABILETÉS POUR LA VIE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8918	HYGIÈNE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8966	INFORMATIQUE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8908	INFORMATIQUE: COMMUNICATIONS - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8944	INFORMATIQUE: GRAPHIQUES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8946	INFORMATIQUE: LOGICIELS - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8945	INFORMATIQUE: MULTI-MÉDIA - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8919	JOURNALISME - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8921	LANGUES AUTRES QUE FR. ET ANGL.- PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE  
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE (suite)**

8929	LANGUES MODERNES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8926	MATHÉMATIQUES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8927	MÉDIA - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8933	PHILOSOPHIE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8922	PRÉPARATION DE CARRIÈRE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8937	RELIGION - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8967	SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8938	SCIENCES DE LA NATURE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8939	SCIENCES HUMAINES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8943	SCIENCES SOCIALES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8968	SCIENCES SOCIALES: HISTOIRE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8965	SCIENCES: PHYSIQUE/CHIMIE/BIOLOGIE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8994	SERVICE À LA COMMUNAUTÉ - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8936	STAGES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8930	VIE MODERNE ET SES PROBLÈMES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G



Printed in Canada  
Imprimé au Canada